

Commission de régulation de l'énergie

Délibération du 26 juillet 2012 portant sur le choix des offres que la ministre chargée de l'énergie envisage au terme de l'appel d'offres portant sur la réalisation et l'exploitation d'installations de production d'électricité solaire d'une puissance crête supérieure à 250 kW

NOR : CRER1232496V

Participaient à la séance : M. Philippe de LADOUCETTE, président, M. Olivier CHALLAN BELVAL, M. Jean-Christophe LE DUGOU et M. Michel THIOLLIÈRE, commissaires.

En application de l'article 13 du décret n° 2002-1434 du 4 décembre 2002 modifié, la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie a saisi la Commission de régulation de l'énergie (CRE), le 25 juillet 2012, pour recueillir son avis sur le choix des lauréats qu'elle envisage de retenir au terme de l'appel d'offres portant sur des installations de production d'électricité solaire d'une puissance supérieure à 250 kWc. La liste de ces lauréats est fournie en annexe.

1. Contexte

L'appel d'offres porte sur la réalisation et l'exploitation de centrales solaires photovoltaïques et thermodynamiques de plus de 250 kWc, pour une puissance cumulée maximale correspondant à deux années et demie d'objectifs de développement des capacités de production, soit 450 MW.

Cet appel d'offres est décomposé en 3 familles, elles-mêmes subdivisées en sous-familles. La famille 1 concerne les installations sur bâtiments, la famille 2 les installations au sol utilisant des technologies innovantes et la famille 3 les installations au sol utilisant des technologies matures.

Les conditions de participation et le détail des documents à fournir ont été définis dans l'avis d'appel d'offres publié au *Journal officiel de l'Union européenne* le 30 juillet 2011 (avis n° 2011/S 145-240322) et dans le cahier des charges publié le 15 septembre 2011 sur le site internet de la CRE.

La procédure retenue pour cet appel d'offres est la procédure ordinaire au sens du décret n° 2002-1434 du 4 décembre 2002 modifié relatif à la procédure d'appel d'offres pour les installations de production d'électricité.

425 dossiers ont été déposés dans les délais impartis, soit avant le 8 février 2012 à 14 heures.

A l'issue de la phase d'ouverture des offres (1), 109 dossiers ont été déclarés incomplets. Parmi eux, 38 ont fait l'objet d'une demande de recours gracieux auprès de la CRE. L'instruction de ces recours a conduit à réintégrer 26 dossiers dans la liste des dossiers complets. Ce sont donc 83 dossiers qui ont été finalement déclarés incomplets et par conséquent rejetés. Les 342 dossiers complets représentent une puissance cumulée de 2 016,8 MWc pour un prix moyen pondéré de 213,4 €/MWh.

A partir des critères de notation définis dans le cahier des charges arrêté par les ministres, la CRE a établi un rapport de synthèse, donnant un classement des dossiers complets par sous-famille, ainsi qu'une fiche d'instruction pour chaque offre. Ces documents ont été transmis à la ministre (2) chargée de l'énergie le 28 juin 2012.

(1) Délibération de la commission de régulation de l'énergie du 15 mars 2012 relative à l'ouverture des dossiers de candidature à l'appel d'offres portant sur la réalisation et l'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de l'énergie solaire d'une puissance supérieure à 250 kWc.

(2) Délibération de la commission de régulation de l'énergie du 28 juin 2012, modifiée le 10 juillet 2012, relative à l'instruction des dossiers de candidature à l'appel d'offres portant sur la réalisation et l'exploitation d'installations de production d'électricité solaire d'une puissance supérieure à 250 kW.

2. Choix envisagé par la ministre

La ministre envisage :

- pour les sous-familles 1, 3 et 5, de retenir les projets dans l'ordre de classement de la CRE qui permettent d'atteindre la puissance cible ;
- pour les sous-familles 4, 6 et 7, de retenir davantage de projets dans l'ordre de classement de la CRE que ceux nécessaires pour atteindre la puissance cible ;
- pour la sous-famille 2, de retenir le seul projet classé ainsi que le projet de la société Alba Nova, qui avait été déclaré incomplet lors de l'ouverture des dossiers.

SOUS-FAMILLE	NOMBRE de dossiers complets	NOMBRE de projets classés jusqu'à la puissance cible	NOMBRE de projets envisagés comme lauréats	PUISSANCE CUMULÉE des projets envisagés comme lauréats (MW)	PUISSANCE cible (MW)
1	57	31	31	51,20	50
2	1	1	2	21	37,5
3	20	8	8	54,48	50
4	80	13	18	145,27	100
5 – La Réunion et Mayotte	10	5	5	21,16	17,5
5 – Guadeloupe, la Martinique, Saint-Barthélemy et Saint-Martin	10	7	7	20,93	17,5
5 – Corse	9	5	5	17,36	15
6	68	14	15	137,05	125
7	87	11	14	50,70	37,5
Total	342	96	105	519,15	450

3. Avis de la CRE

S'agissant des sous-familles 1,3 et 5, le choix envisagé respecte le classement établi par la CRE. Par conséquent, la CRE donne un avis favorable à ce choix.

S'agissant de la sous-famille 2, il est envisagé de retenir une offre jugée incomplète. Ce choix ne conduit pas à dépasser la puissance cible pour cette sous-famille particulièrement innovante, dans laquelle il n'y a pas d'autre candidat que ceux proposés. La CRE prend acte de ce choix.

S'agissant des sous-familles 4, 6 et 7, il est envisagé de retenir des projets au-delà de la puissance cible fixée dans le cahier des charges.

Le cahier des charges précise en son préambule que « la dernière offre retenue, ou les dernières en cas de candidats ex-aequo, pourra conduire au dépassement de la puissance appelée dans chacune des sous-familles ».

La possibilité de retenir des projets au-delà du dernier projet classé permettant d'atteindre la puissance cible n'est pas prévue par le cahier des charges. Elle constitue un changement des règles de l'appel d'offres en cours de procédure, au bénéfice de certaines sous-familles.

Par conséquent, la CRE émet un avis défavorable au choix envisagé pour les sous-familles 4, 6 et 7 en tant qu'il retient des projets au-delà de la puissance cible.

Les projets qu'il est envisagé de retenir au-delà de la puissance cible sont listés dans le tableau ci-dessous.

Liste des projets qu'il est envisagé de retenir au-delà de la puissance cible

SOUS-FAMILLE	PROJET	CANDIDAT	DÉPARTEMENT
4	Pourrières	Centrales solaires Omega	Var
4	Dirac	Enfinity PV11	Charente
4	Centrale photovoltaïque de Podio Alto	Airefsol énergies 1	Gard
4	Roc de Doun	SAS La Compagnie du Soleil du Centre	Corrèze

SOUS-FAMILLE	PROJET	CANDIDAT	DÉPARTEMENT
4	Naujac Energie Solaire	Naujac Energie Solaire	Gironde
6	La Forêt-Commune de Marcolès	EURL La Compagnie du Soleil 9	Cantal
7	Parc solaire du Castellet	Parc solaire du Castellet	Var
7	Villeneuve d'Entraunes Solaire	Villeneuve d'Entraunes Solaire	Alpes-Maritimes
7	CPV Roubisque	Comteau de Roubisque	Gironde

La CRE émet un avis favorable au choix de la ministre en ce qui concerne les autres projets retenus dans ces trois sous-familles.

La puissance des projets qu'il est envisagé de retenir s'élève à 519 MW, pour une production annoncée de 727 Wh par an. Les charges de service public en résultant s'élèvent à environ 115 M€ par an (3), soit de l'ordre de 2,3 Md€ sur vingt ans.

Fait à Paris, le 26 juillet 2012.

Pour la Commission de régulation de l'énergie :
Le président,
 P. DE LADOUCKETTE

(3) Sur la base d'un prix de marché de 50 €/MWh en 2013.

A N N E X E

LISTE ENVISAGÉE DES LAURÉATS

La liste envisagée des lauréats est présentée par sous-famille. Pour chaque sous-famille, les lauréats sont rangés selon l'ordre alphabétique du nom du projet.

Lauréats de la sous-famille 1 Installations sur bâtiments d'une puissance inférieure à 4,5 MWc

NOM DU PROJET	NOM DU CANDIDAT	RÉGION	PUISSANCE (MWc)
AMORGREEN	SAS ARMORGREEN	Pays de la Loire	1,476
BDR ENERGY-SGEP 2 ANTIX	BDR ENERGY	Languedoc-Roussillon	1,475
CENTRALE SOLAIRE DE COLOMBIERS	CENTRALE SOLAIRE DE COLOMBIERS	Languedoc-Roussillon	0,89
CENTRALE SOLAIRE HALLE PAJOL	VILLE DE PARIS-DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'ARCHITECTURE	Ile-de-France	0,494
CONQUET	CAP SOLAR 13	Rhône-Alpes	1,141
CRESSONS DE PROVENCE	FONROCHE INVEST AO	Provence-Alpes-Côte d'Azur	3,84
GUANTER RODRIGUEZ	CAP SOLAR 13	Languedoc-Roussillon	1,57
IKEA	ACTIONVEST SAS	Rhône-Alpes	3,9957
IMMOCHAN PERPIGNAN	SOLEILIMMO	Languedoc-Roussillon	0,61
INSTALLATION PV SUR LE CENTRE DE MAINTENANCE DU TRAMWAY DE DIJON	GRAND DIJON	Bourgogne	1,237

NOM DU PROJET	NOM DU CANDIDAT	RÉGION	PUISSANCE (MWc)
LEROY MERLIN PERPIGNAN	HELEXIA SOLAR 1	Languedoc-Roussillon	0,84525
NICE STADIUM CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE	ADIM COTE D'AZUR VAR	Provence-Alpes-Côte d'Azur	1,395
PLASTCORP	CAP SOLAR 13	Provence-Alpes-Côte d'Azur	0,795
PROJET DE SERRES PHOTOVOLTAÏQUES-CHAUVET CHATEAURENARD	PALY AGRICOLE PRODUCTION	Provence-Alpes-Côte d'Azur	1,13
SERES LES OUTARDES	FONROCHE INVEST AO	Languedoc-Roussillon	0,58
SERRES BERNARDIN	SAS FONROCHE INVEST AO	Poitou-Charentes	2,19
SERRES BOE	SAS FONROCHE INVEST AO	Aquitaine	4,488
SERRES BONTEMPS	SAS FONROCHE INVEST AO	Aquitaine	0,75
SERRES EYSSERIC	SAS FONROCHE INVEST AO	Languedoc-Roussillon	0,9075
SERRES MALARTE	SAS FONROCHE INVEST AO	Languedoc-Roussillon	1,232
SERRES MONTEIL	SAS FONROCHE INVEST AO	Aquitaine	1,722
SERRES OLIVIER-LE CAILAR	SAS FONROCHE INVEST AO	Languedoc-Roussillon	4,1745
SERRES TOVO-LA BELINE	SAS FONROCHE INVEST AO	Aquitaine	0,94425
SERRES TOVO CROUZATIS	SAS FONROCHE INVEST AO	Aquitaine	0,84
SERRES TOVO GANDILLE	SAS FONROCHE INVEST AO	Aquitaine	0,756
TECHNOPOLIS	CAP SOLAR 13	Provence-Alpes-Côte d'Azur	3,838
TIRO CLAS	CAP SOLAR 13	Provence-Alpes-Côte d'Azur	1,75
URBA 38-SYSTEME U	URBA 38	Languedoc-Roussillon	2,69675
URBA 54-FRUCA EXTENSION	URBA 54	Provence-Alpes-Côte d'Azur	0,864
URBA 54-FRUCA SIEGE	URBA 54	Provence-Alpes-Côte d'Azur	1,336
URBA 55-SOTRECO	URBA 55	Provence-Alpes-Côte d'Azur	1,239

Lauréats de la sous-famille 2
Centrales solaires thermodynamiques de puissance inférieure à 37,5 MWc

NOM DU PROJET	NOM DU CANDIDAT	RÉGION	PUISSANCE (MWc)
CENTRALE SOLAIRE THERMODYNAMIQUE LLO	CONSTRUCTIONS INDUSTRIELLES DE LA MEDITERRANEE-CNIM	Languedoc-Roussillon	9
ALBA NOVA1	ALBA NOVA1 SAS	Corse	12

Lauréats de la sous-famille 3
Centrales solaires à concentration d'une puissance inférieure à 12 MWc

NOM DU PROJET	NOM DU CANDIDAT	RÉGION	PUISSANCE (MWc)
CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE DE DURANCA	SAS AIREFSOL ENERGIES 2	Provence-Alpes-Côte d'Azur	6,152
CENTRALE PV DE FONT DE LEU	CENTRALE PV DE FONT DE LEU	Provence-Alpes-Côte d'Azur	11,986
CENTRALE PV DU COQUILLON	CN'AIR	Languedoc-Roussillon	1,2
CENTRALE SOLAIRE DE LA DURANCE	CENTRALE SOLAIRE DE LA DURANCE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	6,193
GRABELS	CENTRALES SOLAIRES ALPHA	Languedoc-Roussillon	4,345
LAGARDE D'APT	CENTRALE SOLAIRE 7	Provence-Alpes-Côte d'Azur	6,8
LE MOURUEN-COMMUNE DE SIGNES	SAS LA COMPAGNIE DU SOLEIL INVESTISSEMENT 4	Provence-Alpes-Côte d'Azur	7,007
URBA 43-LA CHAUX-AIGALIERS	URBA 43	Languedoc-Roussillon	10,794

Lauréats de la sous-famille 4
Centrales équipées de dispositifs permettant le suivi de la course du soleil
d'une puissance inférieure à 12 MWc

NOM DU PROJET	NOM DU CANDIDAT	RÉGION	PUISSANCE (MWc)
ALLONES ENERGY 1	ALLONES ENERGY 1	Pays de la Loire	4,488
ALLONES ENERGY 2	ALLONES ENERGY 2	Pays de la Loire	2,516
BRASSEMONTÉ ENERGIES	BRASSEMONTÉ ENERGIES	Aquitaine	11,994
CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE DE PODIO ALTO	AIREFSOL ENERGIES 1	Languedoc-Roussillon	3,5
CENTRALE PV DE LE CROIZET	PARC SOLAIRE EV12	Auvergne	7,797
CENTRALE SOLAIRE DU PUIS DE LA BRASQUE	LE VAL ENERGIE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	7,125
DIRAC	ENFINITY PV 11	Poitou-Charentes	2,9
GAREIN	GAREIN SOLARPHOTON	Aquitaine	10,319
HORIZON ENERGIES HIPPODROME 1	HORIZON ENERGIES HIPPODROME 1	Aquitaine	11,995
LANGÈLE	SAS LA COMPAGNIE DU SOLEIL GRAND OUEST	Aquitaine	11,995
LAVERNOSE	LAVERNOSE ENERGIES	Midi-Pyrénées	4,584
LE BETOUT ENERGIES	LE BETOUT ENERGIES	Aquitaine	11,994
LUXEY	LUXEY SOLARPHOTON	Aquitaine	8,92

NOM DU PROJET	NOM DU CANDIDAT	RÉGION	PUISSANCE (MWc)
NAUJAC ENERGIE SOLAIRE	NAUJAC ENERGIE SOLAIRE	Aquitaine	12,0
POURRIERES	CENTRALES SOLAIRES OMEGA	Provence-Alpes-Côte d'Azur	9,7
ROC DE DOUN	SAS LA COMPAGNIE DU SOLEIL CENTRE	Limousin	12,0
URBA 42-LA DEVEZE	URBA 42	Languedoc-Roussillon	4,774
YGOS SAINT SATURNIN	CLAOUZIQUET CENTRALE SOLAIRE	Aquitaine	6,716

Lauréats de la sous-famille 5
Centrales solaires avec dispositifs de stockage en Corse
ou dans les départements d'outre-mer d'une puissance inférieure à 12 MWc

Lauréats pour La Réunion et Mayotte

NOM DU PROJET	NOM DU CANDIDAT	RÉGION	PUISSANCE (MWc)
FPV BARDZOUR	FPV BARDZOUR	La Réunion	9
FPV LES CEDRES	FPV LES CEDRES	La Réunion	9
LECLREC Saint Leu	SOCIETE DE CONVERSION D'ENERGIE	La Réunion	0,958
Site de DZOUOMOÛNE	TENESOL MAYOTTE	Mayotte	1,82
UEOI 3-MICAB	URBA SOLAR ENERGY OCEAN INDIEN 3	La Réunion	0,38

*Lauréats pour la Guadeloupe, Guyane et Martinique,
Saint-Barthélemy et Saint Martin*

NOM DU PROJET	NOM DU CANDIDAT	RÉGION	PUISSANCE (MWc)
Centrale PV de la décharge de KOUROU	Quantum Energie Production	Guyane	2,08
DIAMANT	MADINERGIE	Martinique	2,48
DUROCHER	SPV Magellan	Martinique	2,48
LA TROMPEUSE	TENESOL Services Caraïbes	Martinique	0,89
MONTJOLY	SAS MONTJOLY SOLAIRE SERVICES	Guyane	4,8
SAINT FRANCOIS 2	SARL SAINT FRANCOIS 2 SOLAIRE SERVICES	Guadeloupe	3,21
TOUCAN	SAS MONTSINERY 2	Guyane	5

Lauréats pour la Corse

NOM DU PROJET	NOM DU CANDIDAT	RÉGION	PUISSANCE (MWc)
Centrale photovoltaïque « Corsica verde 2 »	Cordica verde 2	Corse	0,99

NOM DU PROJET	NOM DU CANDIDAT	RÉGION	PUISSANCE (MWc)
CORTENERGIE	CORTENERGIE	Corse	0,99
MORTELLA	SECP MORTELLA	Corse	6,98
Olmo 1	SECP Olmo 1	Corse	4
Santa Lucia	Canopy-Asterope	Corse	4,4

Lauréats de la sous-famille 6
Installations photovoltaïques au sol ou recouvrant une aire de stationnement
d'une puissance supérieure ou égale à 4,5 MWc et inférieure à 40 MWc

NOM DU PROJET	NOM DU CANDIDAT	RÉGION	PUISSANCE (MWc)
BESSE-SUR-ISSOLE	GDF SUEZ PHOTOVOLTAÏQUE BESSE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	13,9
CAP SOLAR ORGUEIL	CAP SOLAR ORGUEIL	Midi-Pyrénées	8,5
CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE IOVI 1	CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE IOVI 1	Provence-Alpes-Côte d'Azur	6,336
CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE IOVI 2	CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE IOVI 2	Provence-Alpes-Côte d'Azur	6,303
CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE IOVI 3	CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE IOVI 3	Provence-Alpes-Côte d'Azur	5,536
CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE LE CROIZET	PARC SOLAIRE EV12	Auvergne	10,02
CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE MONTENTOIE - COMMUNE D'ORAIN	PHOTOVOLTAÏQUE HIXEM SARL	Bourgogne	9,508
CHALMOUX-SOLAIREPARXMLG1	SOLAIREPARC MLG1	Bourgogne	10
DECHARGE DES ISCLES	SAS LA COMPAGNIE DU SOLEIL INVESTISSEMENT 2	Provence-Alpes-Côte d'Azur	6,992
LA FORET COMMUNE DE MARCOLES	GROUPE VALECO	Midi-Pyrénées	8,9
LA TERONDE	SAS LA COMPAGNIE DU SOLEIL INVESTISSEMENT 5	Languedoc-Roussillon	7,125
LE BOSQ ET SOUMONT	SAS LA COMPAGNIE DU SOLEIL INVESTISSEMENT 1	Languedoc-Roussillon	9,195
ORTAFFA 2	SASU PV LE COLOMINA DEL PRAT 2	Languedoc-Roussillon	8,813
ORTAFFA 3	SASU PV LE COLOMINA DEL PRAT 3	Languedoc-Roussillon	11,827
ROCHEFORT DU GARD-LA GRANES	SASU PV LA GRANES	Languedoc-Roussillon	11

Lauréats de la sous-famille 7
Installations photovoltaïques au sol ou recouvrant
une aire de stationnement d'une puissance inférieure à 4,5 MWc

NOM DU PROJET	NOM DU CANDIDAT	RÉGION	PUISSANCE (MWc)
CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE EN FAYOLE-COMMUNE DE SOUCIA	PHOTOVOLTAÏQUE SOARE SARL	Franche-Comté	6,658

NOM DU PROJET	NOM DU CANDIDAT	RÉGION	PUISSANCE (MWc)
CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE IOVI 3	SOLAR MED 1	Provence-Alpes-Côte d'Azur	4,5
CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE L'ORMETEAU-COMMUNE DE TOURNUS	PHOTOVOLTAÏQUE AURINKO SARL	Bourgogne	2,064
CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE MAZEROLLES-COMMUNE DE BESSET	PHOTOVOLTAÏQUE GRIAN SARL	Midi-Pyrénées	2,156
CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DU CENTRE DE STOCKAGE DU JURA-COMMUNE DE COURLAOUX	PHOTOVOLTAÏQUE MAHANA SARL	Franche-Comté	1,385
CENTRALE SOLAIRE DE LE SEQUESTRE	CENTRALE SOLAIRE DE LE SEQUESTRE	Midi-Pyrénées	3,98
COMTEAU DE ROUBISQUE	CPV ROUBISQUE	Aquitaine	4,5
FILLE ENERGIE	FILLE ENERGIE	Pays de la Loire	4,495
ORTAFFA 1	SASU PV LE COLOMINA DEL PRAT 1	Languedoc-Roussillon	4,274
PARC PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL SUR LA COMMUNE DE CAZaubon	VOLTA DEVELOPPEMENT VENDEE SARL	Midi-Pyrénées	3,361
PARC PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL SUR LA COMMUNE DE FOUSSAIS-PAYRE	VOLTA DEVELOPPEMENT VENDEE SARL	Pays de la Loire	1,588
PARC PHOTOVOLTAÏQUE DE MAZAUGUES	VSB ENERGIES NOUVELLES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	4,49
PARC SOLAIRE DU CASTELLET	PARC SOLAIRE DU CASTELLET	Provence-Alpes-Côte d'Azur	4,5
VILLENEUVE D'ENTRAUNES SOLAIRE	VILLENEUVE D'ENTRAUNES SOLAIRE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	2,8